

SOSLHS45112  
9221  
(1939)

## EXPERTISES EN MATIERE D'INCENDIES DE FORETS

(s) C.D. 18. 7.39 8 III bis  
(s) C.D. 10.10.39 9 II bis

Expertise en matière d'incendies de forêts

10 octobre 1939

---  
QU.IIbis - Incendies en forêts - Choix des experts

(s) p. 9 (c)

M. GRIMPET.- Je n'ai pas d'observations à présenter, sinon que ce sont toujours les mêmes experts qui opèrent. Je crois qu'il y aurait intérêt tout de même à choisir de temps en temps d'autres experts. Nous en avions déjà parlé d'ailleurs.

M. LE BESNERAIS.- M. FILIPPI avait examiné cette affaire, car il s'occupe spécialement de ces questions. Il en avait conclu que, de temps en temps, on pourrait recourir à d'autres experts.

M. GRIMPET - Jusqu'ici, on ne l'a jamais fait.

M. LE PRESIDENT - En l'espèce, l'expertise a été conduite par ~~l'heureux~~ l'expert auquel nous avons recours d'habitude, M. JAGERSCHMIDT et par M. COFFIN.

M. BERTHELOT - Si nous avons recours d'habitude aux mêmes experts, c'est que leurs expertises sont généralement acceptées par les parties intéressées.

M. GRIMPET - Il serait bon néanmoins de faire appel, de temps en temps, à d'autres experts. Ce serait comme une espèce de sondage.

Quant à la question d'expertise, je demande à nouveau que, de temps ~~en~~ à autre, nous ayons recours à d'autres experts, à titre de recouplement.

M. LE BESNERAIS.- Oui.

18 juillet 1939

-----  
QU. III bis

Expertises en matière d'incendies  
en forêts

(s) p. 8

M. ARON. -- Je constate que le Comité a fréquemment à s'occuper des règlements d'indemnités consécutifs à des incendies survenus dans les Landes. Les sommes en jeu sont élevées et ce sont toujours les deux mêmes experts qui sont appelés à chiffrer le montant des dégâts. Je ne conteste en aucune façon la valeur de ces deux experts que je ne connais pas mais, je me demande s'il n'y aurait pas intérêt à augmenter le nombre des experts appelés à statuer, s'il existe encore beaucoup d'indemnités à régler.

M. FILIPPI. -- Il est à craindre qu'il en surgisse toujours de nouvelles, parce qu'il sera toujours difficile d'éviter de ~~xxx~~ provoquer des incendies de forêts dans la traversée des Landes.

La possibilité pour la S.N.C.F. de faire appel à un plus grand nombre d'experts est en cours d'étude; la question s'était d'ailleurs posée lors d'un précédent Comité. On étudie parallèlement l'unification des méthodes entre les régions. C'est ainsi, par exemple, que la Région Sud-Est procède à moins de règlements à l'amiable et va plus souvent en justice que la Région Sud-Ouest. Je voulais voir où en sont ces deux études.

M. LE PRÉSIDENT. -- Ce que nous demandons aux techniciens, c'est de trouver le moyen d'éviter que les locomotives mettent le feu aux forêts.

M. LE GÉNÉRAL. -- Nous faisons le nécessaire.